

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie de Blaye (33390)

L'an deux mille vingt-six le 28 mai, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale en date du 22 mai 2026, sous la présidence de Monsieur Eric JAPIOT Maire de Blaye.

Etaient présents :

M. JAPIOT Maire.

Mme BROWN, M. BROQUAIRE, Mme HAMMERER, M. JAUD de LA JOUSSELINIERE, M. KERCKHOVE, M. NERBUSSON, Adjoint, Mme GIROTTI, M. SABOURAUD, M. ELIAS, M. RENAUD, M. GRELLIER, Mme MOINET, M. PROVOT, M. ROUX, Mme BUETAS, M. CHAMPION, Mme GELAY, Mme HARDY, M. LUGAND, Mme ODIN, Mme ORLOWSKI, M. QUEGUINER, Mme SUHUBIETTE, Mme VERAU LEROY, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés et représentés par pouvoir:

M. MOINET à Mme MOINET, M. GRAS à Mme ODIN, Mme QUERAL à Mme GELAY, Mme BABUS à M. CHAMPION

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame ORLOWSKI Marie est élu secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Conseillers en exercice : 29
Conseillers présents : 25
Conseillers votants : 29

Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

11 – CESSION D'UN BIEN

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité

La commune de Blaye souhaite vendre de gré à gré, à la société PRO LOCATION (Siren 819 745 951) qui a transmis une offre de rachat, une balayeuse, acquise en 2020, pour 3.072,26 € à l'issu de l'opération de financement en crédit-bail (coût du financement : 153 0613,15 € TTC).

La volonté de la commune de Blaye est de favoriser le réemploi des matériels dont elle n'a plus l'utilité, participant ainsi à une démarche d'économie circulaire.

Vu les articles L.2112-1 et L.2211-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Ce bien appartenant au domaine mobilier privé de la commune, et son aliénation excédant 4.600 €, il est proposé au conseil municipal d'accepter l'offre de rachat de la société PRO LOCATION au prix de 7.000 € du matériel identifié comme suit :

- Matériel : BALAYEUSE GRAND AZURA E1 - MC400
- Marque : MATHIEU
- N° de série NIM40203
- N° de châssis : VF92V5R01ET607203
- Date de mise en circulation : 24/02/2015
- Nombre d'heures : 1563 heures.

La recette sera comptabilisée au chapitre 77, article 775.

La commission n°8 (Finances) s'est réunie le 20 mai 2026 et a émis un avis favorable.

Fait et adopté à l'unanimité en séance, les jours, mois et an susdits :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le secrétaire de séance
Madame Marie ORLOWSKI



Maire
Monsieur Eric JAPIOT



Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-Préfecture le 02/06/26
Identifiant de télétransmission : 033-213300585-
20260528-79404-DE-1-1